

Examen au cas par cas

Annexes 2 à 7

Création d'un réseau de neige de culture sur la piste de « Froide Fontaine »
Savoie, Commune de Bourg Saint Maurice



Octobre 2020

Sommaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies du site

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 7 : Note environnementale

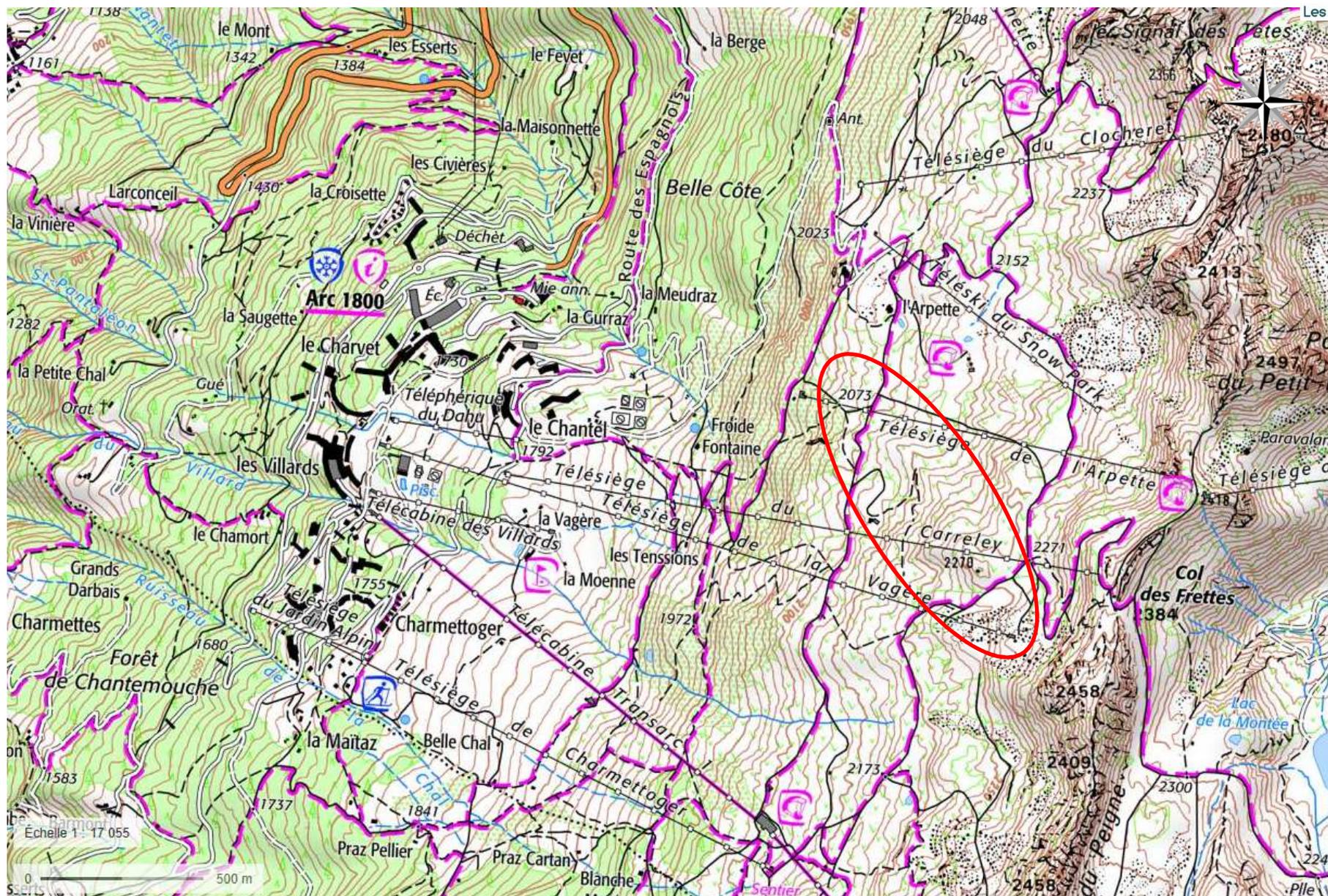
A Descriptif du projet

B Contexte environnemental

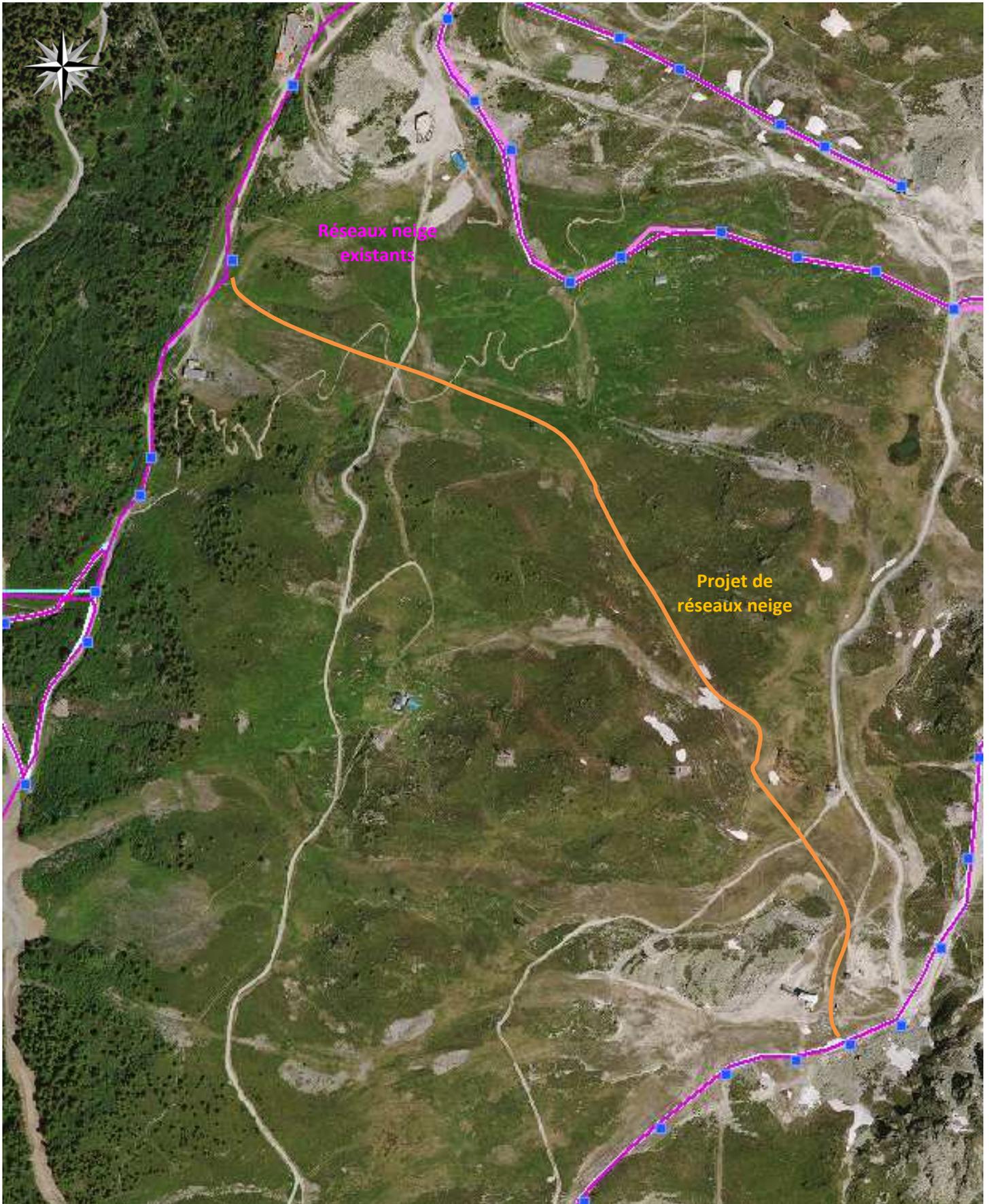
C Conclusion et synthèse des enjeux environnementaux

Annexe 2 : Plan de situation

Carte IGN



Source Géoportail



Annexe 3 : Photographie du secteur

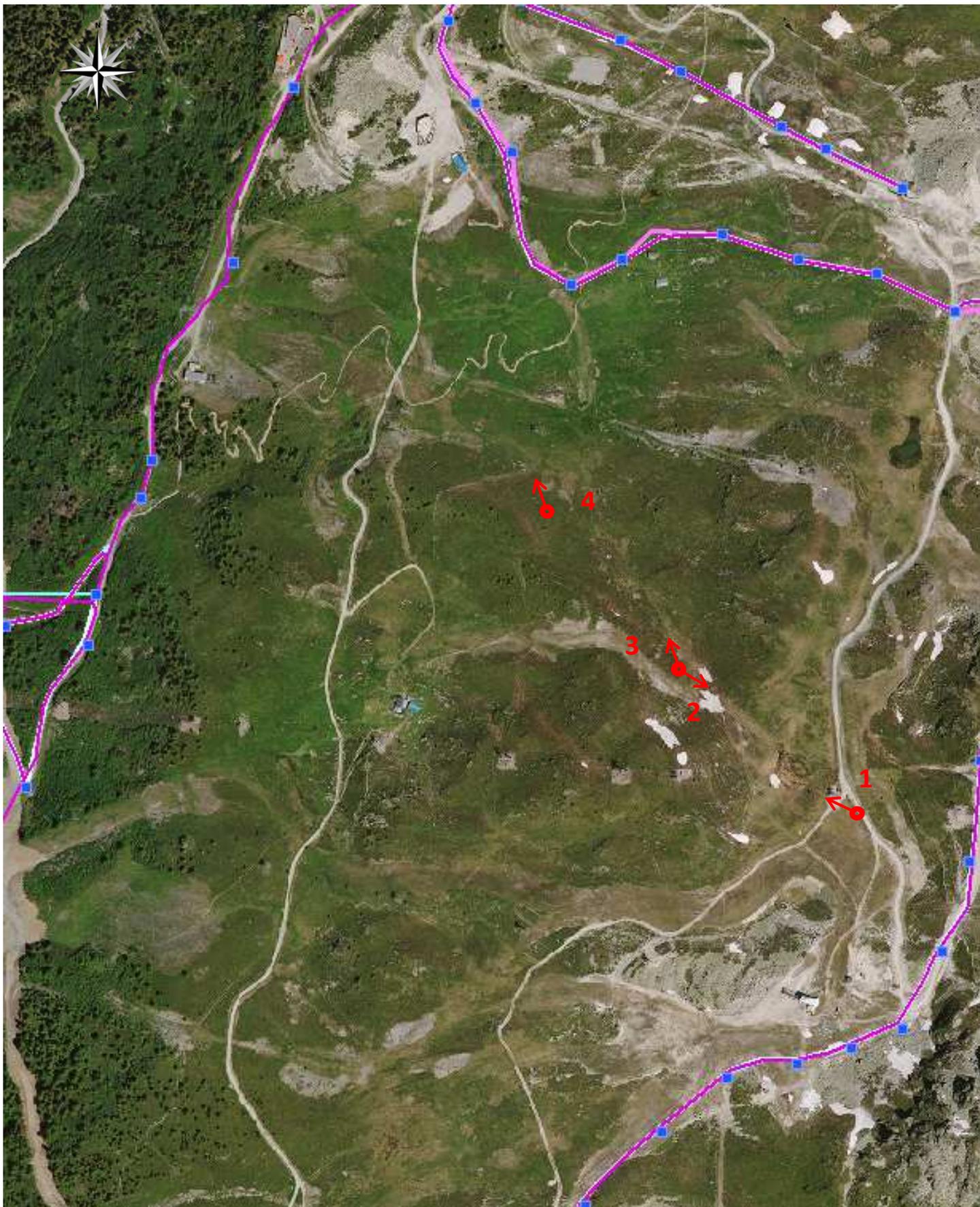
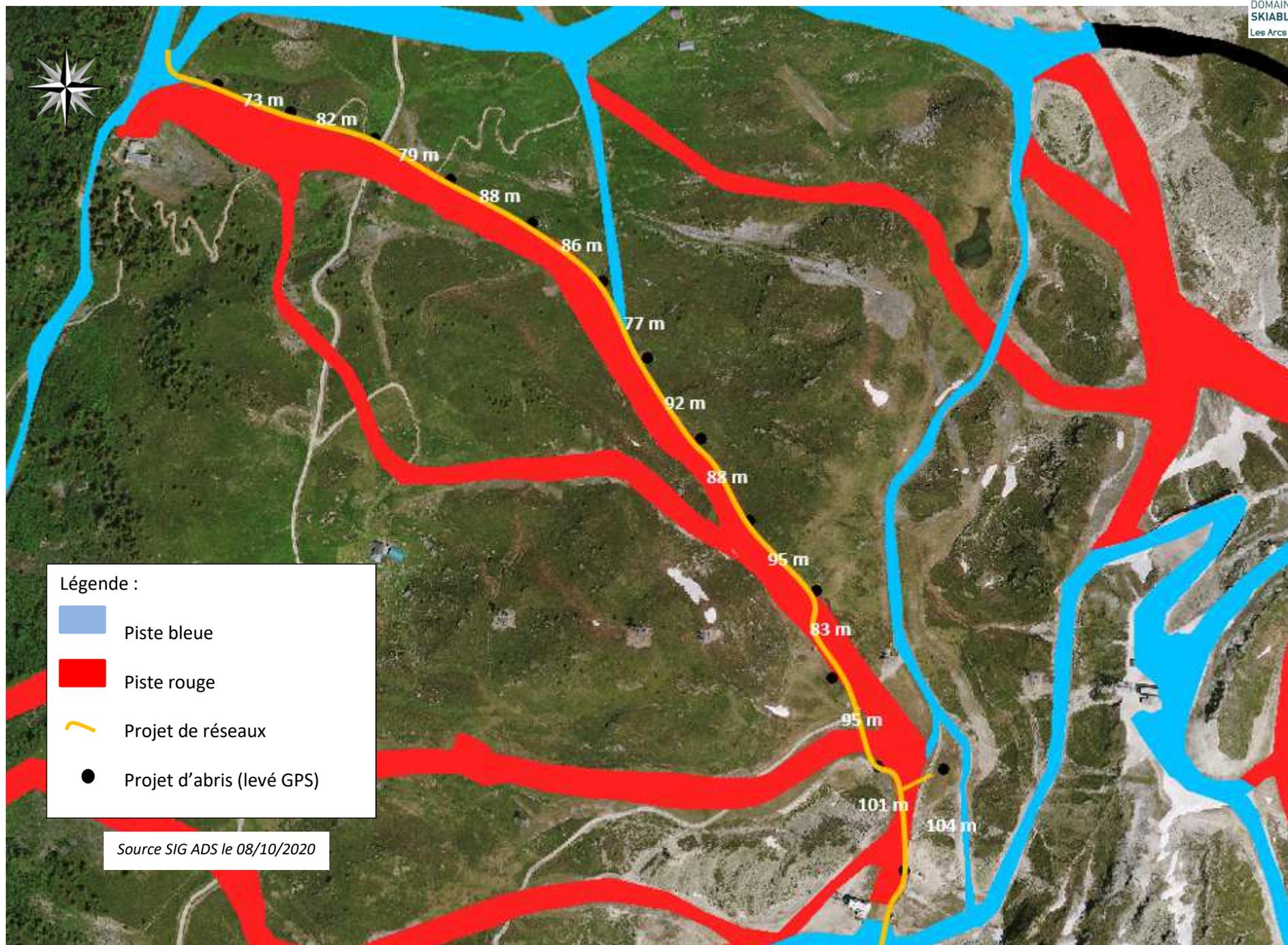


Photo : L.TIXIER ADS le 7 juillet 2020





Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 7 : Note environnementale

A. Descriptif du projet

✓ Localisation du projet :

Le site d'étude est situé en Savoie, dans la vallée de la Tarentaise, sur la commune de Bourg Saint Maurice, secteur Arc 1800, sur la piste de « Froide Fontaine ».

✓ Le Projet :

Le projet consiste à équiper la piste de froide fontaine en neige de culture.

Cette piste rouge, souffre d'un enneigement difficile sur certaine partie de son linéaire en début et fin de saison. Dans un premier temps la piste a fait l'objet de travaux de surfacage afin de faciliter son ouverture avec peu de neige (voir dossier cas/cas 2016). Afin de garantir une ouverture plus longue de cette dernière nous souhaitons à présent l'équiper d'une antenne de neige de culture.

Cette nouvelle antenne permettra d'enneiger une surface de piste de l'ordre de 38 000 m², au vu de la rubrique N°43 c annexée à l'article R122-2 du code de l'environnement, le projet est soumis à procédure cas par cas.

Les travaux consisteront à creuser une tranchée de 2.1 à 2.3 m de profondeur par 1.5m de large pour y placer des réseaux d'eau, d'air, électrique et de communication. Des regards (sectionnement / abri neige / chambre fibre) seront installés à intervalle régulier le long du réseau.

- Données chiffrées :

Linéaire de réseau : 1300 m

Surface enneigée : 3.8 ha

Nombre estimatif de perches : 14

Profondeur de la tranchée : 2.3 maximum

En termes de ressource en eau, nos droits de prélèvement sont régis par l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2011.

Alimentation	Période	Débit maximum prélevé	Volume maximum prélevé	Débit réservé
Plan des Eaux	1 ^{er} avril au 31 juillet	150 l/s	402 000 m ³	15 l/s
Captage KL	15 novembre au 31 décembre	42 l/s	137 000 m ³	
Pré Saint Esprit	15 au 30 novembre	80 l/s	20 000 m³	45 l/s
	1 ^{er} au 31 décembre		150 000 m ³	
	1 ^{er} au 30 janvier		60 000 m³	

⇒ **Pour notre projet aucun nouveau prélèvement en eau n'est à prévoir.**

B. Contexte environnemental

✓ Le milieu naturel :

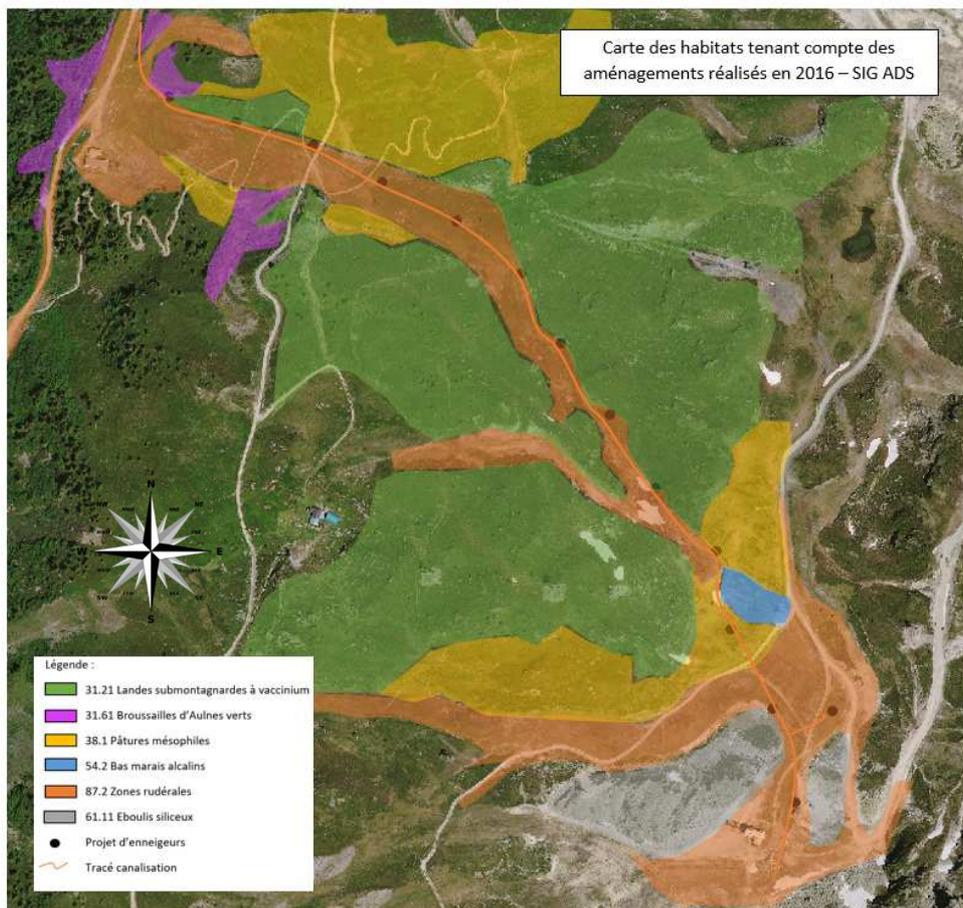
Le projet de conduite neige empruntera majoritairement des milieux rudéraux : Pistes de ski végétalisées et chemins/terrassements (CB 87). La conduite empruntera dans les faits les surfaces terrassées lors des travaux de 2016. Cet habitat témoigne des aménagements passés, il n'est pas d'intérêt communautaire ou prioritaire selon l'annexe 1 de la directive habitat.

Un petit linéaire (80 ml soit 6% du linéaire) impactera une prairie mésophile, milieu qui ne présente pas d'enjeux environnementaux fort associés.

Le projet est bordé par des :

- Pâtures mésophiles (CB 38,1)
- Broussailles d'aulnes verts (CB 31,61) : en formation sur le bas de la piste
- Landes submontagnardes vaccinium (CB 31.21) abritant à proximité du tracé de la conduite des pieds de lycopes des alpes.

Une zone humide est localisée en bordure immédiate du projet. Cette dernière fera l'objet d'une mise en défens comme lors des travaux de 2016. (Piquet, rubalises & panneaux informatifs)



Le respect du milieu environnement sera intégré au cahier des charges des entreprises. La maîtrise d'ouvrage assurera le suivi des mesures proposées.

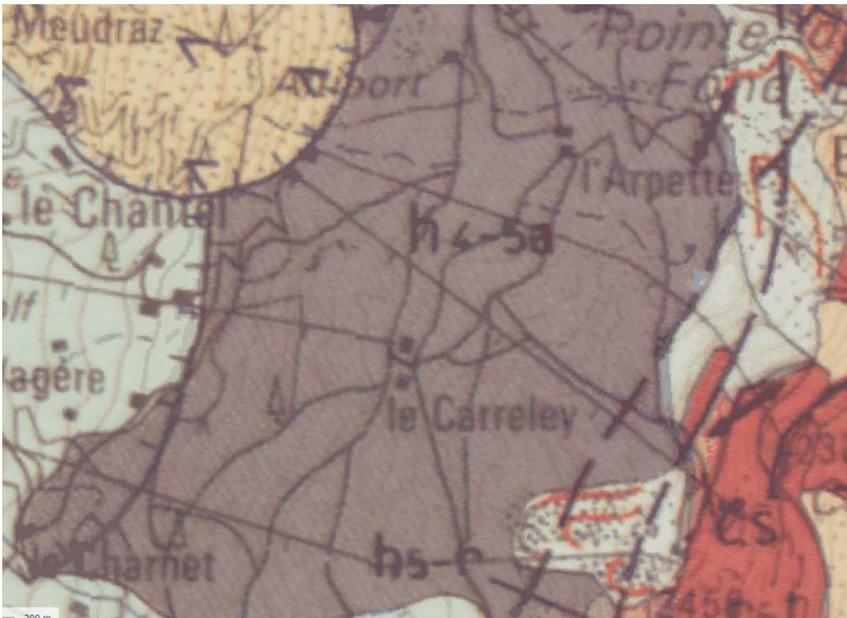
L'ensemble des surfaces remaniées feront l'objet de végétalisation sur les milieux rudéraux. Et nous nous engageons à réaliser de l'étrépage sur les surfaces de prairies mésophiles.

Le projet sera présenté aux agriculteurs du secteur lors de la réunion annuelle de présentation des projets.

⇒ **Au vue des enjeux faible et des mesures évitement ou de réduction proposées, l'impact sur les habitats semble faible.**

✓ **Le contexte géologique :**

Le secteur d'étude est positionné sur une couverture morainique, recouvrant les schistes houillers de la zone briançonnaise externe. Ce schiste houiller (h4-5a sur la carte géologique N°727 de Bourg Saint Maurice) affleure à niveau ça et là sous la forme de roches moutonnées. A l'amont du projet le terrain est recouvert d'un éboulis de quartzite triasique.



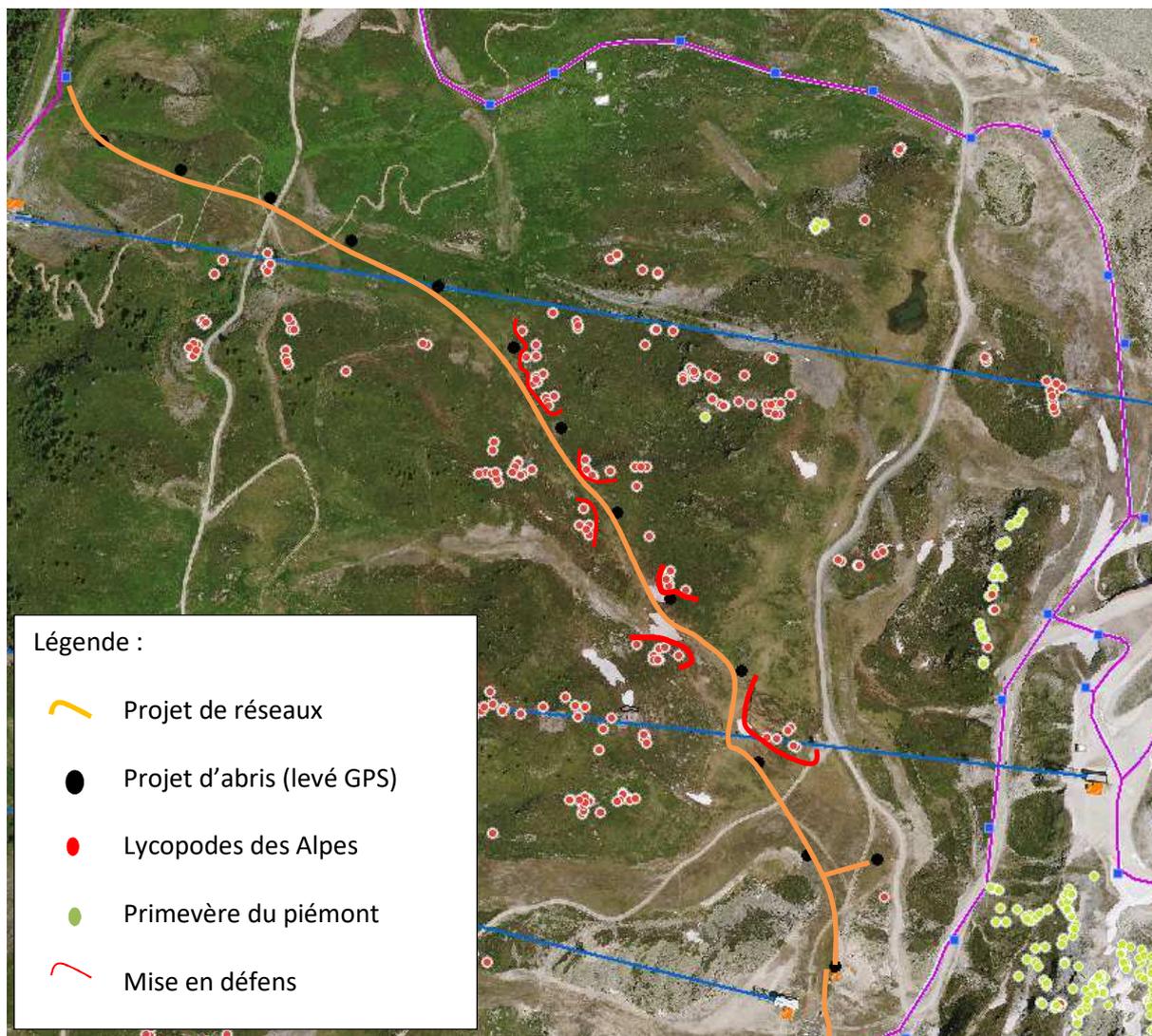
*Source Carte
géologique
Géoportails*

✓ **La Faune & la Flore:**

Dans le cadre de l'observatoire environnemental des Arcs, initié depuis 2012, des prospections faune & flore sont réalisées chaque année sur le domaine skiable. Plusieurs espèces protégées sont identifiées dans le secteur du projet:

⇒ La Flore:

On retrouve à proximité immédiate du projet des pieds de Lycopodes des Alpes déjà évités lors des travaux de surfacage de la piste réalisés en 2016. Nous avons également identifié dans le secteur des pieds de primevère du piémont, mais trop éloignés du projet pour risquer d'être impactés.



Nous proposons de mettre en défens tous les pieds de lycopode à proximité du projet afin d'éviter tout impact sur ces derniers. Voir la carte de mise en défens ci-dessus.

L'échelle du plan ne rend pas parfaitement compte de l'écartement entre le projet et les pieds de lycopodes au vue de la taille des points. Mais l'enneigeur le plus proche des lycopodes est à 10 m de ces derniers.

Et le réseau passe ponctuellement à 8 m d'une station de lycopodes.

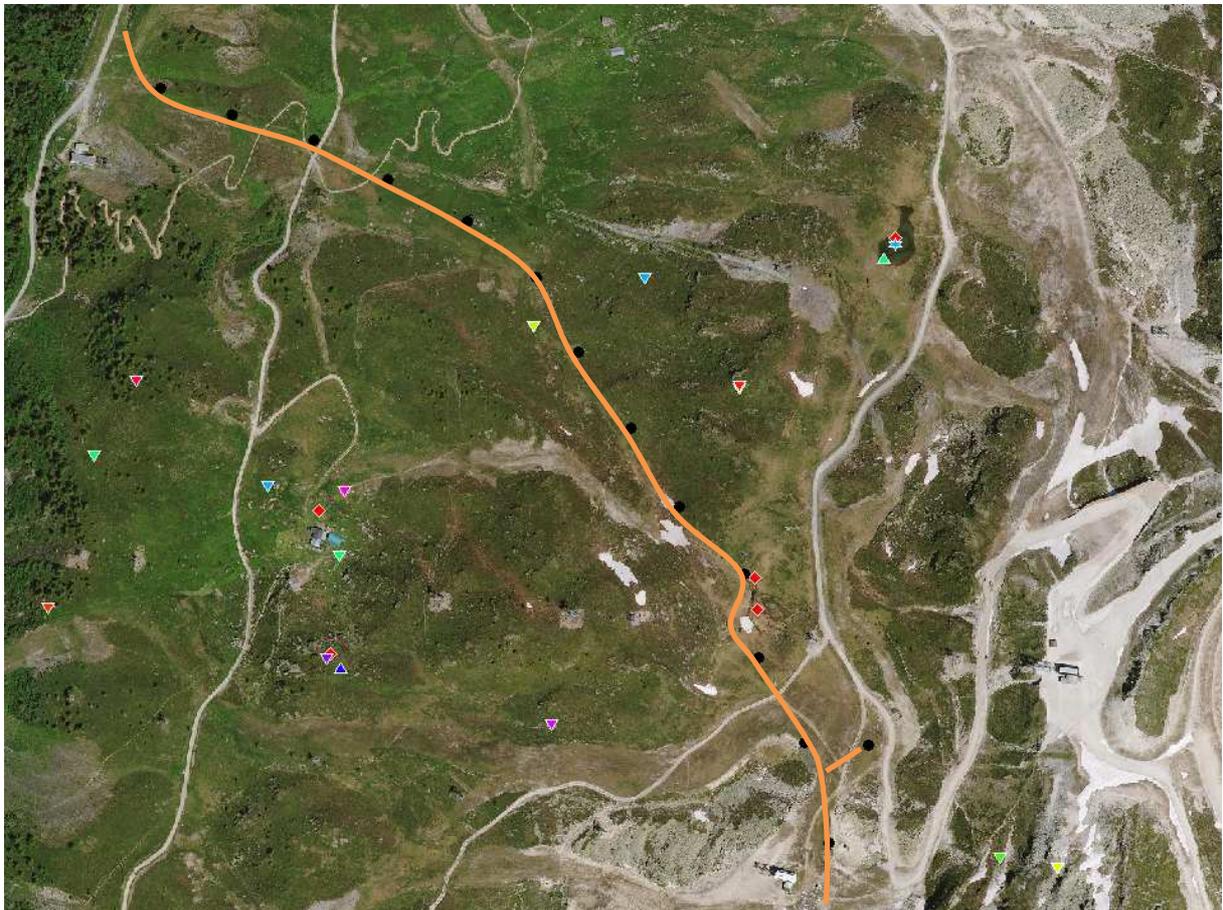


Extrait SIG zoomé

⇒ Avec les mesures proposées le projet n'impactera donc pas de lycopode des alpes.

⇒ La Faune :

Divers données faune sont disponibles à proximité du projet dans notre base de données. Ci-dessous une carte pour illustrer la localisation des données et une liste des espèces concernées.



Carte des enjeux faunes – SIG ADS (losange rouge : amphibiens – triangle pointe vers le bas : avifaune – triangles pointes vers le haut : papillons – étoiles : libellules)

Groupe	Date observation	Nom Commun	Nom Latin
Amphibiens	18/06/2014	Grenouille rousse (La)	Rana temporaria
Groupe	Date observation	Nom Commun	Nom Latin
Insectes	25/07/2013	Agrion jouvencelle	Coenagrion puella
Groupe	Date observation	Nom Commun	Nom Latin
Insectes	26/07/2013	Moiré frange-pie (Le), Moiré frangé (Le)	Erebia euryale
Insectes	26/07/2013	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	Aglais io
Insectes	26/07/2013	Azuré de l'Ajonc (L'), Argus bleu-violet (L'), Argus satiné (L'), Argus (L'), Argus bleu (L')	Plebejus argus
Insectes	26/07/2013	Piérade de l'Arabette (La), Piérade de la Bryone (La), Piérade brune (La), Veiné-de-noir (Le)	Pieris bryoniae
Insectes	25/07/2013	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	Aglais urticae
Insectes	25/07/2013	Satyron (Le), Philéa (Le)	Coenonympha gardetta
Groupe	Date observation	Nom Commun	Nom Latin
Oiseaux	05/06/2014	Pipit spioncelle	Anthus spinoletta
Oiseaux	05/06/2014	Coucou gris	Cuculus canorus
Oiseaux	05/06/2014	Niverolle alpine, Niverolle des Alpes	Montifringilla nivalis
Oiseaux	05/06/2014	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros
Oiseaux	18/06/2014	Alouette des champs	Alauda arvensis
Oiseaux	18/06/2014	Corneille noire	Corvus corone
Oiseaux	18/06/2014	Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina
Oiseaux	18/06/2014	Merle à plastron	Turdus torquatus
Oiseaux	18/06/2014	Pipit des arbres	Anthus trivialis
Oiseaux	18/06/2014	Tétras lyre	Lyrurus tetrix
Oiseaux	03/06/2014	Tarin des aulnes	Carduelis spinus
Oiseaux	15/06/2017	Accenteur mouchet	Prunella modularis
Oiseaux	15/06/2017	Bergeronnette grise	Motacilla alba
Oiseaux	15/06/2017	Sizerin cabaret	Acanthis flammea cabaret
Oiseaux	15/06/2017	Chocard à bec jaune	Pyrrhocorax graculus
Oiseaux	25/07/2013	Monticole de roche, Merle de roche	Monticola saxatilis
Oiseaux	26/07/2013	Grive draine	Turdus viscivorus
Oiseaux	26/07/2013	Traquet motteux	Oenanthe oenanthe
Oiseaux	05/06/2014	Cassenois moucheté, Casse-noix	Nucifraga caryocatactes
Oiseaux	05/06/2014	Traquet tarier, Tarier des prés	Saxicola rubetra
Oiseaux	03/06/2014	Pinson des arbres	Fringilla coelebs
Oiseaux	03/06/2014	Mésange noire	Periparus ater
Oiseaux	03/06/2014	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita
Oiseaux	03/06/2014	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita
Oiseaux	03/06/2014	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula
Oiseaux	03/06/2014	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla
Oiseaux	03/06/2014	Merle noir	Turdus merula

L'enjeu vis-à-vis de la faune revient à de la destruction d'habitats favorables. Or l'emprise de du réseau étant à 95 % sur des zones surfacées en 2016, et les habitats sensibles accueillants des espèces à enjeux à proximité du projet étant évités et protégés physiquement par de la rubalise. On peut considérer que l'impact sur la faune restera faible. La plupart des espèces restent toutefois sensibles en phase de reproduction et de niché où elles ne peuvent se déplacer à leur guise. Nous proposons donc en complément une adaptation calendaire en nous engageant à réaliser les travaux à partir du 15 août. On parlera ici plutôt de dérangement en phase travaux du aux bruits et passages des engins.

⇒ **Le projet n'impact pas significativement d'espèces animales protégées.**

✓ **Le zonage réglementaire :**

Parc National de la Vanoise :

Le projet est situé à 3 Km de la zone coeur du Parc National de la Vanoise.

Zone Naturel Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :

La znieff la plus proche est à 1.55 km du projet.

Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

L'aire d'étude n'est pas localisée dans une ZICO.

NATURA 2000 :

Aucune SIC ou ZPS n'est répertorié sur l'emprise du projet. La SIC la plus proche est à 3 km du projet.

Arrêté de Protection Préfectoral de Biotope :

L'APPB le plus proche du projet est situé sur la commune de Bourg Saint Maurice : Ruisseau de l'Eglise à 400 m.

Réserves naturelles :

La réserve naturelle la plus proche du projet est la réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger située à 4.47 Km à vol d'oiseau du projet.

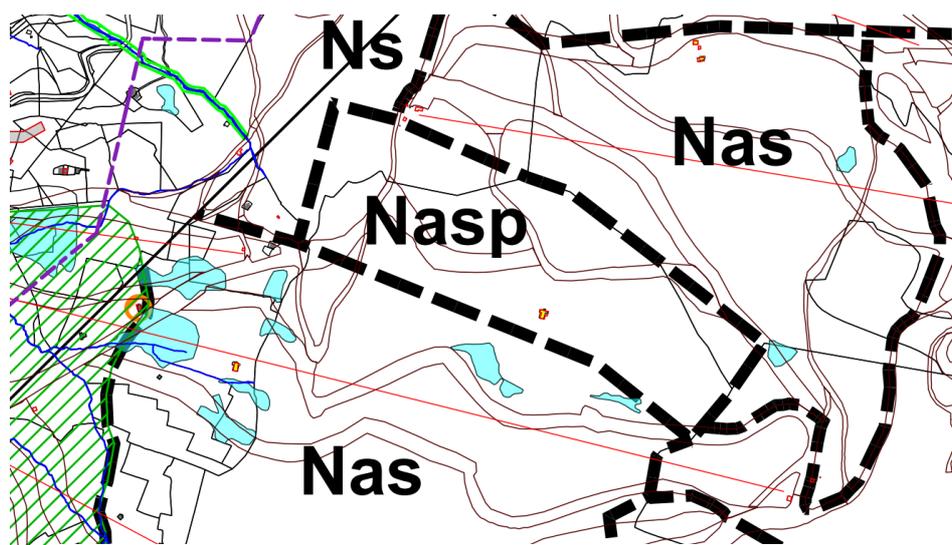
Site classé :

Le site classé le plus proche, « le vallon du clou » est situé à plus de 10 km du projet.

Document d'urbanisme:

La commune de Bourg Saint Maurice a réactualisé son PLU le 13 mars 2014. Le projet se situe sur 2 zones :

- Nas ou Nasp : Espaces naturels et d'alpages, destiné aux équipements et aménagements en vue de la pratique du ski, et aux remontées mécaniques. D'après l'article N2, sont autorisés en zone Ns « l'ensemble des installations et travaux à condition d'être liés à l'exploitation et à la sécurité du domaine skiable, sous réserve de ne pas compromettre la sécurité du domaine skiable »



Extrait du PLU de Bourg Saint Maurice

- ⇒ L'indice a indique la présence d'alpages.
- ⇒ L'indice s définit la présence de domaine skiable
- ⇒ L'indice p signale la présence d'un périmètre de captage

- ⇒ **Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme de la commune**

Risques Naturels :

- Le secteur d'étude n'est pas dans l'emprise du PPRNP (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles) de la commune de Bourg Saint Maurice. En revanche, le PIDA signale quelques petits secteurs avalancheux en bordure du projet. En exploitation hivernale le niveau de risque sera identique au niveau actuel. Le secteur étant sécurisé dans le cadre du PIDA.
- Risque de crue torrentiel et d'inondation : Risque nul, absence de cours d'eau sur l'emprise du projet.

- ⇒ **Le projet ne semble pas soumis à des risques naturels susceptibles de remettre en cause sa réalisation.**

Périmètre de protection de Captage :

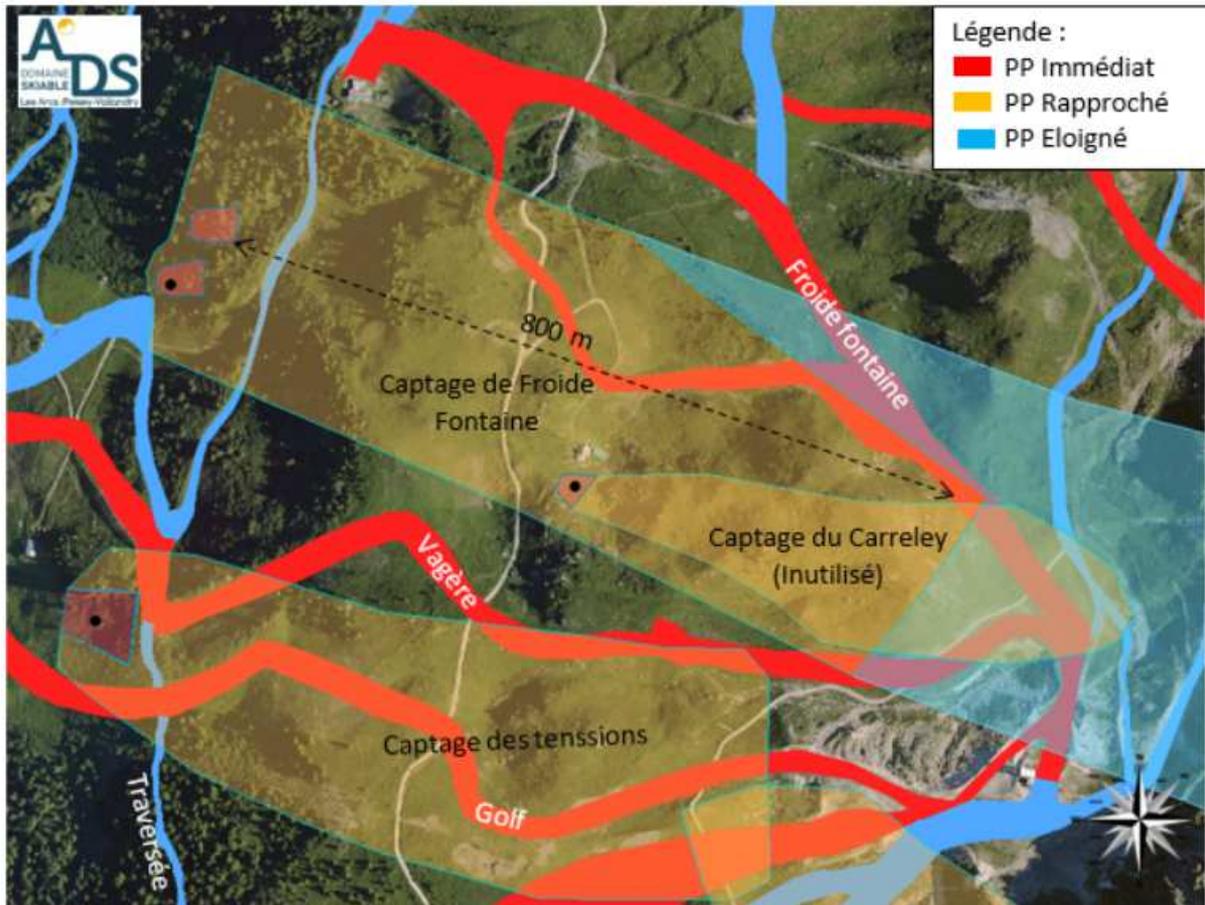
Le projet d'enneigement de la piste de Froide Fontaine recoupe ponctuellement le périmètre rapproché du captage du même nom. Le reste du projet est situé soit dans le périmètre éloigné du captage soit en dehors de tout captage. Le captage est soumis à une DUP en date du 19 février 2015.

Extrait de l'article 8.2 de la DUP, listant les interdictions inhérentes au périmètre rapproché :

Les excavations supérieures à 2,00 mètres de profondeur dans les périmètres de protection rapprochée des captages de Rocher Fendu, Froide Fontaine, les Rêches, et Versoye les Granges. Tout projet nécessitant des excavations plus profondes que la limite fixée ci-avant devra faire l'objet d'un avis de l'autorité sanitaire qui pourra le cas échéant solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé,

Aucune interdiction n'est énoncée dans le règlement du périmètre éloigné, hormis une obligation de vigilance.

Au vue de ces éléments, la tranchée atteignant 2.3m de profondeur, nous nous sommes rapprochés de l'ARS pour avis, qui nous confirme que l'expertise d'un hydrogéologue n'est pas nécessaire.



Localisation des périmètres de captage à proximité du projet (source : ARS)

⇒ Le projet est compatible avec l'utilisation de la ressource en eau sur le site.

C. Conclusion et synthèse des enjeux environnementaux

Au vue des premières études sur site et des données issues de l'observatoire environnemental du domaine, réalisé par le bureau d'étude Karum, le secteur de projet traverse des habitats majoritairement anthropiques et borde des habitats naturels communs. Le principal enjeu du projet est floristique avec la présence à proximité du projet de stations de lycopes des alpes protégées au niveau nationale. Toutefois l'évitement de toutes les stations et les mises en défens semble des mesures cohérente pour éviter tout impact sur cette espèce.

A noter que ce projet:

- Ne nécessite aucun déboisement.
- Evite la zone humide à proximité
- Evite les espèces protégées à proximité
- N'est pas localisé dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF, ...).
- Est compatible avec le PLU de Bourg Saint Maurice.
- Ne nécessite pas l'expertise d'un hydrogéologue.
- N'empiète sur aucun monument historique, ni site archéologique répertorié.
- N'est pas un facteur aggravent les risques identifiés sur site

⇒ **Le projet s'inscrit dans un contexte environnemental a enjeux mais faisant l'objet de mesures permettant de limiter l'impact à un niveau faible.**